

BORDEREAU D'ENVOI



REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
1313 Route Jean Moulin
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : **Sébastien BRIAS**
Tél. 04 90 95 04 36
Tél. direct 04 90 95 44 59 / 04 90 95 45 85
Courriel : direction@eauxtdp.fr

Liste des pièces adressées le 28/05/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	N°	DATE DES ACTES
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i>	<u>Numéro de l'acte</u>	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u>
Modification des membres de la commission MAPA suite au changement de Directeur	2021-20	25/05/2021

Fait à ST ANDIOL, le 28/05/2021

Le Directeur,
Sébastien BRIAS

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni ce jour, mardi 25 mai 2021 à 18h00 en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, FAURE Vincent, GIRAUD Pierre, LEPIAN Jean-Louis, MARCON Patrick, MILLET Isabelle, ONTIVEROS Christian, PAULEAU Serge, PICARDA Yves, PONCHON Solange, PORTAL Serge, SEISSON Jean-Pierre

Procurations : MOURGUES Gilles (procuration à ONTIVEROS Christian)

Absents : DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, FERRIER Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, ROBERT Daniel, TATON Robert

Quorum : 8	Présents : 14	Suffrages exprimés : 15	Pour : 15 Contre : Abstention :
Date de la convocation : 17 mai 2021			

N° de la délibération : **2021-20**

Objet : modification des membres de la commission MAPA suite au changement de Directeur

Monsieur le Président rappelle qu'une commission MAPA a été créée afin de conseiller le Directeur dans le choix des entreprises attributaires de marchés passés suivant la forme adaptée et à compter de 90 000 € HT.

Cette commission qui n'a pas de fondement légal ou réglementaire est une commission consultative que le Directeur peut décider de réunir ou non. Compte tenu que le Directeur en est le Président et suite au changement de Directeur, il est proposé au Conseil la liste de membres suivante :

Membre titulaire
M. Charles BRUN
M. Jean-Pierre SEISSON
M. Christian ONTIVEROS
M. Robert TATON
M. Pierre GIRAUD
M. Serge PORTAL

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président,

VALIDE la liste présentée.

Fait et délibéré en séance,
Le 26 mai 2021
Le Président,
Jean-Pierre SEISSON



Transmission au Représentant de l'Etat le : 01/06/2021
Publication le : 01/06/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.